



Montreuil, le 28 juin 2012

## **Le 6 juillet exigeons la réintégration de Jean-Marc** Rendez-vous à 10 heures devant l'**Entreprise AXTER.**

**Dans l'affaire concernant Jean-Marc MASSEMIN, Secrétaire du Syndicat CGT AXTER, Filiale du Groupe COLAS BOUYGUES, la Cour Administrative d'Appel de Douai a donné raison à la CGT.**

Le 18 février 2011 le Tribunal Administratif (TA) de LILLE avait annulé le refus de licenciement de l'Inspecteur du Travail et du Ministère. La Direction a immédiatement relancé la procédure et malgré la nouvelle opposition de l'Inspecteur du Travail de DOUAI, de la DIRECCTE Nord/Pas-de-Calais, le Ministère autorise le licenciement.

Jean-Marc sera licencié le 17 janvier 2012. Avec votre Union Départementale du NORD, votre Union Locale de DOUAI et la Ligue des Droits de l'Homme, vous vous êtes mobilisés pour exiger la réintégration de notre Camarade Jean-Marc. Des initiatives que notre Fédération a soutenues.

Nous avons reçu la notification de l'arrêt du jugement de la Cour Administrative d'Appel de DOUAI qui annule le jugement du Tribunal Administratif de LILLE du 18 février 2011.

### **Jean-Marc doit être réintégré immédiatement !**

Pourquoi un tel acharnement contre un camarade, Secrétaire du Syndicat CGT ? La réponse est simple. La CGT dans le Groupe, contrairement aux syndicats maisons CFTC et FO BOUYGUES, porte les revendications des salariés et reste sans concession dans la défense de ceux-ci.

Comme vous le faites avec votre UL et votre UD sur le territoire, à l'exemple des actions que vous avez menées contre la répression syndicale à JEAN LEFEBVRE SA, partout en France, la Fédération de la Construction, du Bois et de l'Ameublement combat, lutte et soutient les militants et les élus contre le harcèlement et les discriminations. Elle engage le plus possible ses forces militantes pour contrer démocratiquement et légalement des méthodes venant d'un autre âge.

A de nombreux endroits, le droit syndical et les lois du travail sont bafoués dans ce Groupe. Que ce soit dans l'entreprise vitrine, TF1 et ses filiales, à COLAS IDF Normandie, à COLAS Construction Paris, à l'entreprise SACER à Grenoble sur un piquet de grève. Par le tabassage d'un Délégué Syndical à Clichy en mars 2011 ou par de la diffamation (*condamnée par la justice*) dans son entreprise électrique ETDE Sud Est. La liste des exactions est malheureusement beaucoup trop longue pour toute la citer.

Et ce n'est pas fini, le meilleur reste à venir avec les diverses procédures judiciaires en cours contre l'entreprise QUILLÉ sur le chantier de construction de l'EPR de FLAMANVILLE dans la Manche.

1/2

**FNSCBA**

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement**

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (courriel) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) - Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)

Il est important de venir très nombreux savourer la victoire et partager des moments de fraternité.

**Avec l'Union Départementale du NORD, l'Union Locale de DOUAI,  
nous vous invitons  
le vendredi 06 juillet dès 10 heures  
à l'entreprise AXTER,  
4 rue Joseph Coste à Courchelettes  
pour réintégrer notre camarade Jean-Marc à son poste de travail.**

---

Nous profitons de ce rassemblement pour rappeler haut et fort que nos revendications et la lutte finissent toujours par payer.

Une lutte qui ne fait que commencer parce qu'il nous faut conquérir, voir reconquérir une nouvelle dynamique afin de ne laisser aucune occasion au patronat de tenter d'enfouir nos revendications et s'acharner sur nos militants(e).

A 11 heures, nous tiendrons une conférence de presse, **Eric AUBIN**, *Secrétaire Général de notre Fédération* réaffirmera que jamais dans notre organisation, nous ne laisserons et nous ne banalisons les méthodes de répression, d'harcèlement à l'encontre de nos camarades.

Eric développera également sur les différents chantiers que nous avons mis engagés depuis quelques mois tel que les élections TPE, les combats contre l'Amiante, le Bitume ...

Nous clôturerons cette manifestation par un barbecue et le pot fraternel. Venez nombreux.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

Comptant sur votre participation massive, recevez Chers(e) Camarades, mes fraternelles salutations.

Pour la FNSCBA

**Philippe CHRISTMANN**

**06 76 78 95 86**

*Administrateur*



2/2

**FNSCBA**

**Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement**

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 48 18 81 60 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (courriel) : [construction@cgt.fr](mailto:construction@cgt.fr) - Site internet : [www.construction.cgt.fr](http://www.construction.cgt.fr)



# AXTER

## Le syndicat CGT d'AXTER Courchelettes vous appelle à prendre toutes vos dispositions pour être présents au rassemblement du 6 juillet 2012 - 10 Heures.

Cher(e)s Camarades, Cher(e)s Collègues,

Nous vous avons communiqué **la notification de l'arrêt du jugement de la Cour Administrative d'Appel de DOUAI du 16 mai 2012**, suite à la requête de notre camarade, **Jean-Marc MASSEMIN**, Secrétaire Général du Syndicat CGT d'AXTER sur sa demande d'annulation du jugement du Tribunal Administratif (TA) du 18 février 2011.

*Rappel : Nous vous avons informé que le Tribunal Administratif de LILLE du 18/02/2011 avait annulé la décision de l'Inspecteur du Travail de DOUAI et celle du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville qui avaient refusé à la direction d'AXTER, d'autoriser le licenciement de Jean-Marc.*

Immédiatement notre direction avait relancé la procédure et au bout de 4 années d'acharnement, elle parvient à licencier notre camarade Jean-Marc, le 17 janvier 2012.

**Dans son article 1, la Cour Administrative d'Appel de DOUAI décrète :  
Le jugement n° 0903050 du 18 février 2011 du Tribunal Administratif de LILLE est annulé.**

Cette décision annule de fait la seconde procédure de licenciement lancée par notre direction, **ce qui veut dire qu'au regard de cette notification, Jean-Marc aurait dû être réintégré**, comme notre délégation l'a exigé lors de notre dernière réunion de notre Comité d'Entreprise. La direction a refusé et aujourd'hui, Jean-Marc n'est toujours pas réintégré à son poste de travail. **C'est scandaleux !!!**

**Avec le syndicat CGT d'AXTER, la Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement, l'Union Locale de DOUAI, notre Union Départementale appelle à un rassemblement le vendredi 6 juillet 2012 à 10 heures à l'entreprise AXTER afin d'exiger la réintégration de notre camarade Jean-Marc à son poste de travail.** *(Rencontre avec les salariés, prises de parole et Conférence de Presse suivies d'un barbecue fraternel...)*

La délégation de notre Fédération Nationale des Salariés de la Construction du Bois et de l'Ameublement CGT sera conduite par notre Secrétaire Général **Eric AUBIN** et bien évidemment seront également présents, les dirigeants de l'Union Départementale CGT du NORD, de l'Union Locale CGT du DOUAISIS, des syndicats CGT du DOUAISIS qui sont à nos côtés depuis ces 4 dernières longues années pour exiger, avec nous, l'arrêt de la procédure de licenciement de Jean-Marc, ainsi que la Ligue des Droits de l'Homme.

## Le 6 juillet, exigeons la réintégration de Jean-Marc !!!